

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 27 mai 2015

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 4 juin 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2015

qui ont pris part à la
délibération **34**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : Mme LUCET,

Directeur Général Adjoint des services

OBJET

3

**CONVENTION
DE SERVITUDES
DE TRÉFONDS – ERDF –
RACCORDEMENT
FERME DES RAZES**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE,
RODRIGUEZ, GRÉLARD, ALLES, ASTIER, ELEFATHERATOS,
ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT,
TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : Mme MOUSSA (pouvoir à M. VINCENS-
BOUGUEREAU), MOMIN (pouvoir à Mme NOUHÈN),
NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN), VILLARET (pouvoir à
Mme BAZAILLE), COATIVY,*

Membre absent : M. GUERRY.

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que la Ville a cédé à bail une partie de la Ferme des Razes à Habitat et Humanisme en vue de sa réhabilitation en cinq logements sociaux (parcelle AY 409).

Les travaux sont en cours de réalisation.

ERDF a besoin de poser des câbles électriques sur la parcelle restée communale (AY 410) pour alimenter la Ferme.

Une convention de servitudes de tréfonds est proposée à la signature de Madame le Maire pour autoriser ERDF à réaliser les travaux et installer ces ouvrages.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la servitude de tréfonds à consentir à ERDF pour la réalisation des travaux et l'installation des ouvrages de raccordement au réseau électrique de la Ferme,

- autoriser Madame le Maire à signer les quatre exemplaires de la dite convention et tout document s'y référant.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la servitude de tréfonds à consentir à ERDF pour la réalisation des travaux et l'installation des ouvrages de raccordement au réseau électrique de la Ferme,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les quatre exemplaires de la dite convention et tout document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J.: 1 convention

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI